

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement COMMUNE du Ham

Une consultation du public fixée par arrêté préfectoral du 24 juin 2022 se déroulera sur la commune du Ham **du lundi 5 septembre 2022 au lundi 3 octobre 2022 inclus**, sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Fraubée, en vue d'exploiter un élevage de 300 vaches laitières, au lieu-dit L'Elée au Ham.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairie du Ham, aux jours et heures habituels suivants :

- les lundi, jeudi et samedi de 9h00 à 12h00,
- le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- le vendredi de 14h00 à 17h00

ainsi que sur le site internet des services de l'État en Mayenne www.mayenne.gouv.fr (rubriques : Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-agricoles/Enregistrement).

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie précitée. Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture – bureau des procédures environnementales et foncières ou par voie électronique : pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr.

Le préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales ou un refus d'enregistrement.